

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 2 septembre 2019 portant délégation de signature  
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : INTV1926032S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6;

Vu le décret du 13 novembre 2018 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier);

Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Nathalie Hayashi, directrice de l'asile et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Hugues Gebhardt et M. Rufin Mandaba, adjoints, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes, décisions et correspondances se rapportant aux champs de compétences de la direction de l'asile, telles que définies par la décision du 31 décembre 2013 susvisée.

Article 2

La présente décision prend effet le 16 septembre 2019.

Article 3

La décision du 2 janvier 2019 portant délégation de signature est abrogée (INTV1835881S).

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Office français de l'immigration et de l'intégration et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 septembre 2019.

*Le directeur général de l'Office français  
de l'immigration et de l'intégration,*  
D. LESCHI